



## Se chauffer et se déplacer, un budget trop lourd pour près de 30 % des ménages bas-normands

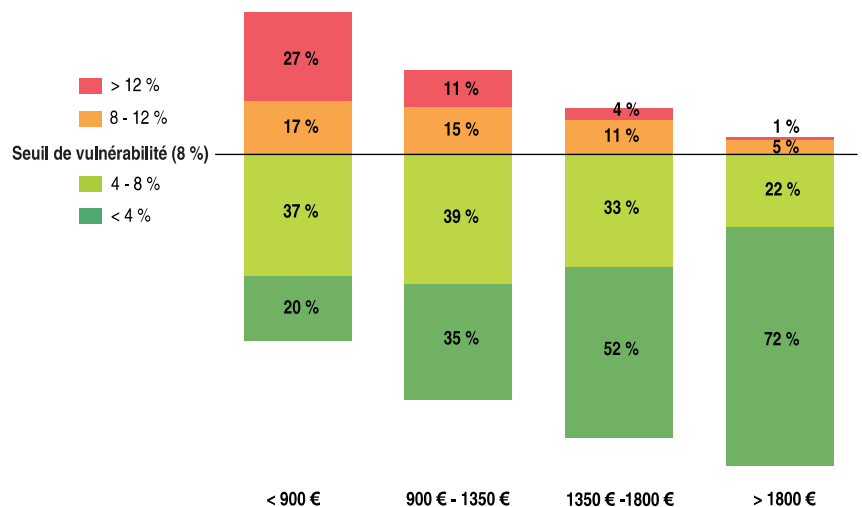
**E**n Basse-Normandie, on estime que 20 % des ménages consacrent une partie trop importante de leur budget pour se chauffer et 13 % pour se déplacer. Près de 4 % sont confrontés aux deux difficultés. Pour le chauffage, la part de ménages vulnérables n'est supérieure que dans huit régions sur vingt-deux, toutes situées à l'est, excepté le Limousin. L'Orne fait partie des dix départements métropolitains les plus impactés, avec 29 % des ménages ornaïens en situation de vulnérabilité, soit bien davantage que les 18 % du Calvados, les 17 % de la Manche ou les 15 % de France métropolitaine. Ces disparités entre territoires s'expliquent largement par leurs différences structurelles, aussi bien en termes de population (part de personnes âgées, de ménages aux revenus modestes, de personnes isolées), qu'en termes de logements (taille, ancienneté du parc), ou encore d'importance du tissu urbain. La vulnérabilité énergétique liée au carburant est, elle, souvent concentrée aux franges des zones d'emploi. Si les dépenses de transport liées à l'éloignement des pôles urbains sont souvent bien prises en compte par les ménages, une hausse des carburants pourrait mettre certains d'entre eux en difficulté.

Jean-Luc Lacuve, Fabrice Fourré, Insee

Les dispositions législatives comme la loi du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement, les inquiétudes sur la hausse probable du prix de l'énergie à long terme ou la poursuite du phénomène de périurbanisation incitent à analyser les dépenses énergétiques des ménages, principalement celles liées au chauffage du logement ou aux principaux déplacements, et leurs difficultés éventuelles à y faire face. Un ménage est ainsi considéré comme vulnérable si ses dépenses énergétiques représentent une part trop importante de ses revenus, et dépassent un seuil fixé dans cette étude à 8 % pour les dépenses de chauffage du logement, et 4,5 % pour les déplacements "contraints" en voiture (aller travailler ou étudier, faire ses achats de base, se soigner).

On estime que 20 % des ménages bas-normands doivent faire face à des dépenses trop lourdes pour chauffer leur

### 1 Taux d'effort énergétique lié au chauffage des ménages selon leurs revenus



Note de lecture : 44 % des ménages vivant sous le seuil de pauvreté (moins de 900 € par mois et par unité de consommation) consacrent plus de 8 % de leurs revenus au chauffage et à la production d'eau chaude de leur logement ; 72 % de ceux qui ont des revenus supérieurs à deux fois le seuil de pauvreté (plus de 1 800 € par mois et par unité de consommation) y consacrent moins de 4 %.

Sources : Insee, recensement de la population (RP), enquête sur les revenus fiscaux et sociaux (ERFS) et revenus disponibles localisés (RDL) de 2008 ; SOeS ; Anah



logement, 13 % pour l'achat de leur carburant et près de 30 % pour l'une ou l'autre de ces dépenses énergétiques.

### Des revenus trop faibles ou des logements trop grands pour se chauffer suffisamment

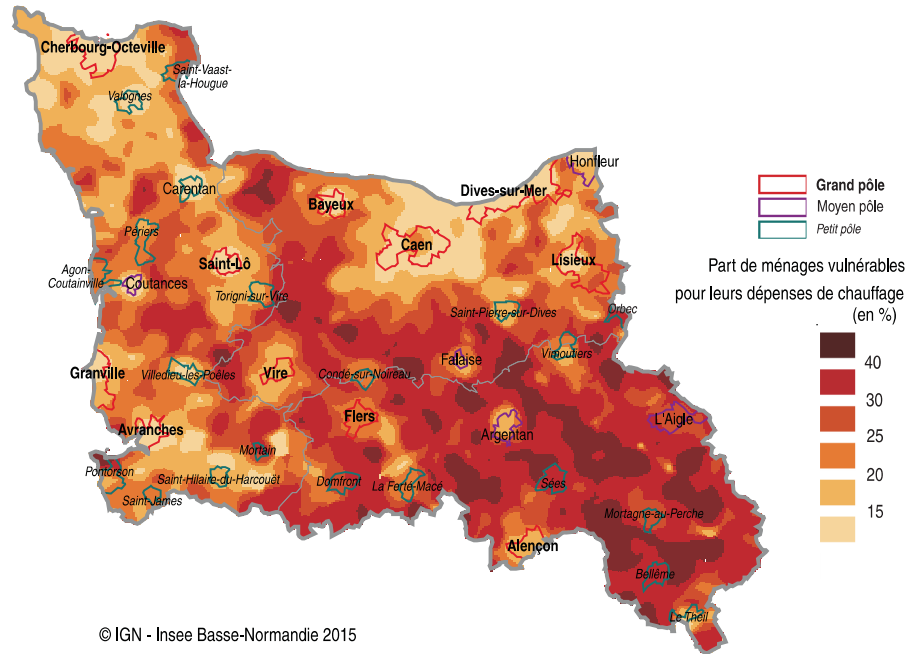
Un ménage bas-normand sur cinq, soit environ 127 500 ménages, consacre au moins 8 % de son budget à l'achat d'énergie pour chauffer son logement et ses eaux sanitaires, se trouvant ainsi en situation de vulnérabilité énergétique.

Les ménages disposant de faibles ressources ou vivant dans des logements anciens ou sous occupés sont particulièrement exposés.

Le risque de consacrer une part de revenus trop importante pour se chauffer diminue avec l'élévation du niveau de vie. Ainsi, 27 % des ménages qui vivent sous le seuil de pauvreté (moins de 900 euros par mois et par unité de consommation) consacrent plus de 12 % de leurs revenus aux dépenses de chauffage et à la production d'eau chaude. Ce n'est le cas que de 1 % des ménages dont les revenus dépassent 1 800 euros par unité de consommation. De ce fait, les jeunes ménages sont particulièrement vulnérables, surtout s'ils sont encore étudiants ou à la recherche d'un premier emploi.

Cependant, près de la moitié des ménages vulnérables sont des retraités et un tiers des personnes âgées de 75 ans ou plus sont concernées. En effet, ces dernières vivent seules plus souvent que les retraités plus jeunes et dans des logements en général plus

## 2 Part de ménages vulnérables pour les dépenses de chauffage



Note de lecture : Le Calvados compte 53 090 ménages vulnérables pour les dépenses de chauffage, la Manche 37 240 et l'Orne 31 100, soit respectivement 18 %, 17 % et 29 % de ménages vulnérables.

Sources : Insee, RP, ERFS et RDL de 2008 ; SOeS ; Anah

anciens. Or, les personnes seules sont 4,5 fois plus exposées que les couples avec enfants, 2,5 fois plus que les couples sans enfant et 2 fois plus que les familles monoparentales. Ainsi, sur dix résidences principales occupées par des personnes en situation de vulnérabilité énergétique, six le sont par des personnes seules. Le risque de vulnérabilité augmente avec la taille des logements car plus ils sont spacieux, plus ils consomment d'énergie. La dépense

énergétique estimée va de 317 euros par an en moyenne pour un logement de moins de 25 m<sup>2</sup> à 2 864 euros pour un logement de 150 m<sup>2</sup> ou plus.

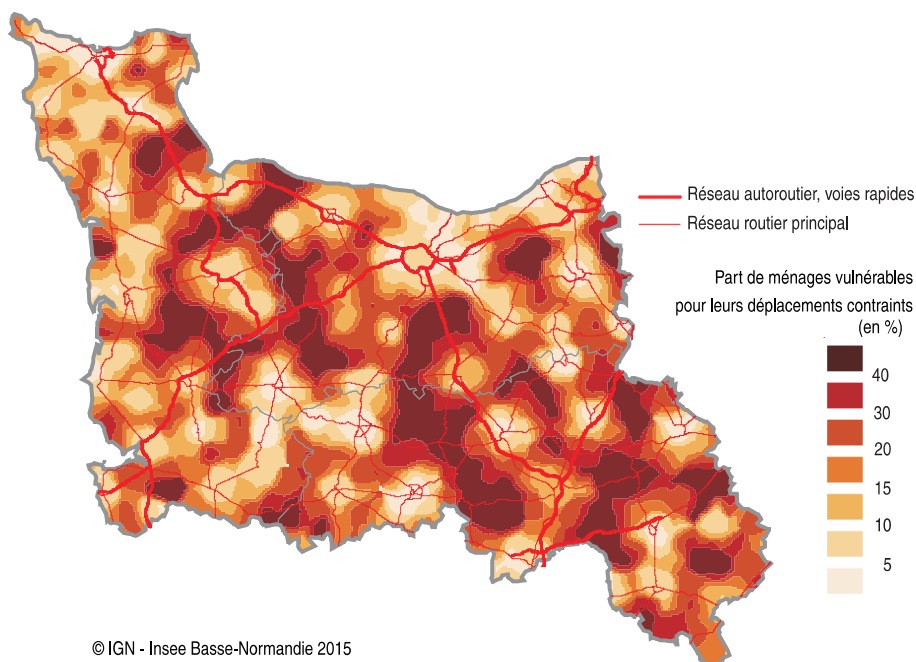
### Les logements mal isolés alourdissent la facture énergétique

La mauvaise performance énergétique de certains logements peut rendre excessif le coût du chauffage pour leurs occupants. Ainsi, près de neuf ménages vulnérables sur dix habitent un logement construit avant 1975, année d'entrée en vigueur de la première réglementation thermique imposant l'isolation des parois et l'installation d'une régulation des systèmes de chauffage.

Parmi les ménages vulnérables, six sur dix sont propriétaires de leur logement. Ces derniers disposent en moyenne de revenus supérieurs à ceux des ménages locataires. En revanche, à revenus comparables, le budget énergétique des propriétaires représente une part plus importante que celui des locataires. C'est particulièrement vrai dans le cas de logements construits avant 1975, signe peut-être que le coût de la rénovation thermique de leur habitation excède les capacités financières des propriétaires, ou que le retour sur investissement ne semble pas suffisamment pertinent pour les plus âgés d'entre eux. Les logements sociaux, en moyenne plus récents, sont moins énergivores. Leurs locataires sont trois fois moins exposés que les locataires du privé, 8,5 % contre 26 %.

Près d'un Bas-Normand sur deux utilisant le fioul ou le gaz en citerne comme énergie de chauffage se trouve en situation de

## 3 Part de ménages vulnérables pour leurs déplacements contraints



Note de lecture : Le Calvados compte 33 880 ménages vulnérables pour les déplacements contraints, la Manche 27 270 et l'Orne 20 970, soit respectivement 12 %, 13 % et 16 % de ménages vulnérables.

Sources : Insee, RP, ERFS et RDL de 2008 ; SOeS, enquête nationale transports et déplacements (ENTD).

vulnérabilité énergétique. Ce mode de chauffage est en outre caractéristique de logements anciens et situés en milieu rural. En revanche, le recours au bois-bûche, effectif pour 11 % des ménages (soit plus de 72 000 ménages), et beaucoup moins coûteux que les énergies fossiles ou que l'électricité, limite très nettement le risque de vulnérabilité : seulement 2 % des ménages utilisant ce mode de chauffage y consacrent plus de 8 % de leur budget. L'approvisionnement familial peut contribuer à réduire son impact financier, notamment en milieu rural. Les situations de vulnérabilité sont également moins fréquentes pour ceux utilisant le gaz de ville.

### Les ménages ornaïens plus exposés

C'est dans le Calvados, département le plus peuplé de la région, que résident 42 % des Bas-Normands en situation de vulnérabilité énergétique alors que la Manche et l'Orne en accueillent chacun 29 %. Près de la moitié des ménages bas-normands qui doivent faire face à des dépenses de chauffage trop lourdes pour leur budget vivent

## 4 La facture énergétique des Bas-Normands selon leur zone de résidence

Basse-Normandie	Facture énergétique moyenne annuelle estimée (en euros)			% des ménages (en %)	
	Chauffage	Carburant	Carburant si déplacements D/T	effectuant des déplacements D/T	vulnérables pour au moins une approche
Grands pôles	1 160	360	700	44	18
Couronnes des grands pôles	1 620	1 010	1 400	63	30
Pôles moyens et petits	1 370	420	850	43	25
Couronnes des pôles moyens et petits	1 830	950	1 300	61	37
Multipolarisé	1 770	1 050	1 550	53	46
Hors aires urbaines	1 480	860	1 400	45	42
<b>Ensemble</b>	<b>1 420</b>	<b>690</b>	<b>1 120</b>	<b>50</b>	<b>29</b>

Note de lecture : Dans les grands pôles, la facture annuelle moyenne de carburant est estimée à 360 euros. 44 % des ménages de ces pôles utilisent leur véhicule pour se rendre sur leur lieu de travail ou d'études, pour une facture annuelle moyenne s'élevant à 700 euros. 18 % de ces ménages sont en situation de vulnérabilité pour le logement et/ou les déplacements contraints.

Sources : Insee, RP, ERFS et RDL de 2008 ; SOeS ; Anah

dans les grands pôles urbains ou leur couronne. C'est le cas notamment des quatre cinquièmes des jeunes ménages qui éprouvent cette difficulté.

Toutefois, les revenus étant en moyenne plus élevés et les logements plus récents et donc mieux isolés dans ces zones urbaines, seulement 15 % des ménages qui vivent dans un grand pôle urbain et 19 % de ceux

qui vivent dans sa couronne sont en situation de difficulté financière pour chauffer leur logement alors qu'ils sont 27 % dans les espaces multipolarisés ou situés en dehors des aires urbaines.

Les ménages ornaïens qui vivent plus souvent que les autres ménages bas-normands dans ces espaces éloignés des villes et pour qui les taux de vulnérabilité sont les plus élevés de la région (37 %) supportent plus souvent que les autres Bas-Normands des dépenses de chauffage excessives au regard de leurs revenus, les plus faibles des trois départements bas-normands.

De plus, l'ancienneté du parc de logements ornaïens se traduit par des dépenses de chauffage supérieures de 16 % à la moyenne régionale, 68 % des logements dans l'Orne étant achevés avant 1975 contre 59 % sur l'ensemble de la région.

### Une vulnérabilité énergétique liée au carburant souvent limitée aux franges des zones d'emploi

En Basse-Normandie, plus de 82 000 ménages (13 %) dépensent au moins 4,5 % de leurs revenus pour se procurer le carburant nécessaire à leurs déplacements contraints. La région se situe dans une position moyenne, 11<sup>e</sup> parmi les 22 régions françaises.

Les ménages d'une personne sont moins souvent vulnérables s'agissant de leurs dépenses liées à leurs déplacements contraints que pour leur dépenses de chauffage (35 % contre 59 %) du fait notamment que les retraités n'ont plus de déplacements domicile-travail à effectuer. En revanche, les ménages de trois personnes ou plus sont bien plus souvent exposés (36 % contre 15 %).

Dans les grands pôles bas-normands, on estime la facture annuelle moyenne des ménages pour le carburant à 360 euros. Plus d'un ménage sur cinq n'utilise cependant pas sa voiture pour se rendre au travail ou pour ses autres déplacements contraints (se

### Quel impact aurait la rénovation énergétique des logements des ménages vulnérables ?

Dans l'hypothèse où les logements des 127 500 ménages identifiés comme vulnérables seraient tous rénovés, 85 600 ménages sortiraient de cette situation de vulnérabilité énergétique. Ces résultats se basent sur les gains énergétiques constatés par l'Anah sur les dossiers Habiter Mieux 2013-2014 de Basse-Normandie. On fait ainsi l'hypothèse que rénover un logement conduit à une baisse de la consommation énergétique pour les ménages d'autant plus forte que le logement est ancien (de 30 % de réduction pour les constructions récentes à 43 % pour les logements les plus anciens). Les ménages les plus vulnérables seraient les plus grands bénéficiaires de ces rénovations. Ainsi, près de 50 000 ménages ayant des revenus inférieurs au revenu médian échapperaient à cette vulnérabilité. Ces rénovations bénéficieraient bien entendu aux ménages habitants les logements les plus énergivores (anciens, chauffés au fioul...). Mais le niveau de revenu resterait déterminant : la moitié des ménages bas-normands percevant les revenus les plus élevés parmi ceux ayant bénéficié d'une rénovation, voyant leurs dépenses diminuer, échapperaient presque intégralement à la vulnérabilité énergétique alors qu'il resterait 42 000 ménages qui, malgré une situation améliorée par la rénovation de leur habitation, dépenseraient encore plus de 8 % de leurs revenus pour se chauffer. Plus d'un sur deux aurait moins de 30 ans et les quatre cinquièmes seraient des personnes vivant seules.

### Quel impact aurait une augmentation du prix de l'énergie conforme à celle observée entre 2004 et 2013 ?

Au cours de ces dernières années, les prix de l'énergie ont augmenté bien plus vite que l'inflation. Entre 2004 et 2013, la croissance des prix des combustibles hors inflation est d'environ 40 % pour le chauffage urbain, de 60 % pour le gaz de ville, de 80 % pour le fioul, de 10 % pour l'électricité, de 30 % pour le gaz en citerne et de 20 % pour le bois. Si cette variation devait se reproduire de façon soudaine, et en l'absence de modifications de comportement de consommation, la part des ménages vulnérables pour le chauffage passerait de 20 % à 35 % en Basse-Normandie, soit 91 400 ménages supplémentaires.

C'est parmi les ménages ayant une activité salariée, se chauffant au gaz de ville ou au chauffage urbain, résidant dans un grand pôle urbain ou sa couronne que la vulnérabilité augmenterait le plus fortement.

Les locataires de logements sociaux seraient particulièrement affectés puisque le nombre de ménages vulnérables y serait multiplié par trois. Cependant, cette augmentation des prix de l'énergie élargirait socialement le spectre des ménages vulnérables puisque 42 % des ménages nouvellement vulnérables auraient des revenus situés au dessus du revenu médian, alors que 14 % se situeraient sous le seuil de pauvreté, contre 21 % et 30 % aujourd'hui.

Quant à la précarité liée aux déplacements, si on fait l'hypothèse d'une augmentation de 30 % du prix des carburants, la part des ménages vulnérables passerait de 13 % à 22 %.

Les catégories les plus touchées seraient les ménages habitant dans la couronne des pôles urbains, en particulier les ménages d'actifs, un tiers de ceux devenus vulnérables seraient des ménages ouvriers et près d'un tiers des ménages nouvellement vulnérables seraient des couples avec enfants.

soigner, aller étudier...). Seuls 44 % l'utilisent pour se rendre au travail avec une facture qui s'élève alors à 700 euros en moyenne. Dans les couronnes des grands pôles, la facture annuelle moyenne des ménages de la zone est nettement plus élevée, à hauteur de 1 010 euros. Dans ces couronnes, près des deux tiers des ménages utilisent leur voiture pour aller au travail et, l'accès aux services étant aussi plus souvent éloigné, leur facture annuelle avoisine les 1 400 euros. Seulement 7 % des ménages de ces zones n'utilisent pas une voiture au quotidien. Ce contraste, un peu moins marqué toutefois, existe aussi entre les moyens/petits pôles et leurs couronnes. C'est dans les communes multipolarisées que la facture des ménages utilisant leur véhicule pour accéder à l'emploi et aux services est la plus élevée : elle dépasse les 1 500 euros. Toutefois, seulement un peu plus de la moitié des ménages utilisent la voiture pour les deux types de déplacement, soit dix points de moins que dans les

couronnes des grands pôles. Les dépenses moyennes des ménages sont ainsi très similaires dans ces deux zones.

Les arbitrages entre localisation et coûts de déplacements semblent avoir été correctement anticipés par nombre d'actifs puisque les taux de vulnérabilité sont moindres le long des axes routiers historiques de la région, densément peuplés. Malgré tout, plus un ménage se trouve éloigné des pôles urbains et de ces grands axes routiers, plus son risque de vulnérabilité pour le carburant est élevé, ces pôles concentrant la majorité des emplois. Les ménages les plus vulnérables pour les dépenses de carburants sont donc naturellement ceux habitant aux franges des zones d'emplois de la région.

Hors de l'influence des aires urbaines, les ménages utilisant leur voiture pour se rendre sur leur lieu de travail sont en proportion moins nombreux (45 %), ce qui réduit la facture moyenne de la zone (860

### La rénovation énergétique, une priorité régionale

L'Etat et ses agences (Ademe et Anah)<sup>(1)</sup>, la Région Basse-Normandie et l'ensemble des acteurs du Plan bâtiment durable national se mobilisent pour agir en faveur de l'amélioration de l'efficacité énergétique du bâti existant, à travers un accord-cadre pour la mise en œuvre coordonnée du Plan bâtiment durable (PBD) et du Plan de rénovation énergétique de l'habitat (PREH) bas-normands. Il est ainsi prévu de subventionner la rénovation de 40 000 logements d'ici 2020, puis 10 000 logements par an ensuite, dont 30 % avec un niveau BBC.

Le programme Habiter Mieux contribue à la lutte contre la précarité énergétique à travers l'octroi de subventions pour la rénovation de logements du parc privé ancien, sous conditions de ressources.

<sup>(1)</sup> Ademe (Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie) ; Anah (Agence nationale de l'habitat)

euros). Pour ces "navetteurs" seuls, la facture annuelle moyenne s'élève en revanche à 1 400 euros. La vulnérabilité touche, dans ces communes isolées, 39 % des ouvriers et 35 % des employés. De plus, 44 % des agriculteurs sont également concernés, les faibles déplacements vers leur exploitation ne compensant pas leur éloignement aux services et la distance à l'emploi de leur conjoint.

### 25 000 ménages en difficulté à la fois pour se chauffer et se déplacer

En Basse-Normandie, 4 % des ménages sont confrontés à des difficultés pour faire face aux dépenses d'énergie tant pour le chauffage du logement que pour les déplacements contraints (contre 3 % en France). Les moins de 30 ans sont les plus exposés à cette situation : 11 % d'entre eux - contre 2 % pour les 60 ans ou plus - consacrent à la fois plus de 8 % de leurs revenus au chauffage et plus de 4,5 % aux déplacements contraints. Le taux de ménages vulnérables pour le logement et le carburant varie aussi nettement avec la catégorie socioprofessionnelle des ménages : ce taux est de 13 % pour les agriculteurs, de 15 % pour les chômeurs et inactifs mais de seulement 2 % pour les cadres et professions intellectuelles supérieures ■

## Définitions

### Aire d'influence des villes :

Une **aire urbaine** est un ensemble de communes constitué par un pôle urbain et par des communes rurales ou unités urbaines constituant une couronne périurbaine, dont au moins 40 % de la population travaillent dans le pôle ou des communes sous son influence. On distingue les **grands pôles** (plus de 10 000 emplois) et les petits ou **moyens pôles** (entre 1 500 et 10 000 emplois). Les **communes multipolarisées** sont des communes situées hors des aires urbaines, dont au moins 40 % de la population travaillent dans plusieurs aires, sans atteindre ce seuil avec une seule d'entre elles. Les autres communes sont des **communes isolées, hors influence des aires urbaines**.

**Dépense énergétique liée au logement** : consommation d'énergie primaire pour le chauffage, l'eau chaude et la ventilation du logement multipliée par le coût unitaire de l'énergie utilisée.

**Dépense énergétique liée aux déplacements** : dépense en carburant liée aux déplacements contraints effectués en voiture (trajets effectués par le ménage pour se rendre sur son lieu de travail et/ou son lieu d'étude et pour les achats, la santé ou les démarches administratives).

**Revenu disponible du ménage par unité de consommation** : comprend les revenus d'activité, les revenus du patrimoine, les transferts en provenance d'autres ménages et les prestations sociales (y compris les pensions de retraite et les indemnités de chômage), nets des impôts directs, rapportés au nombre d'unités de consommation (UC) du ménage (1 UC pour le premier adulte du ménage, + 0,5 UC par autre personne de plus de 14 ans et + 0,3 UC par enfant de moins de 14 ans).

**Taux d'effort énergétique** : dépenses en énergie rapportées aux ressources du ménage. Les dépenses en énergie peuvent comprendre le chauffage du logement et de l'eau ou les dépenses de carburant liées aux déplacements contraints.

**Vulnérabilité énergétique** : définition et détermination des seuils

Un ménage est considéré vulnérable énergétiquement si son taux d'effort énergétique est supérieur à un certain seuil. Ce seuil correspond au double de la médiane des taux d'effort observés en France métropolitaine. On exclut néanmoins les ménages les plus riches des ménages vulnérables, c'est à dire ceux ayant un revenu par unité de consommation supérieur au double du revenu médian. Concrètement, le seuil considéré est de 8% pour les dépenses liées au logement, et de 4,5 % pour celles liées aux déplacements "contraints".

Insee Basse-Normandie  
5 rue Claude Bloch  
BP 95137  
14024 CAEN cedex  
Tél. : 02 31 45 73 33

Directeur de la publication :  
Daniel BRONDEL  
Rédacteur en chef :  
Didier BERTHELOT  
Attaché de presse :  
Philippe LEMARCHAND  
02 31 15 11 14

ISSN 2416-8866  
© Insee 2015

## Pour en savoir plus

- Cochez N., Durieux É., Levy D., "Vulnérabilité énergétique : plus d'un ménage sur cinq contraint à trop dépenser pour se chauffer ou se déplacer", *Insee Première* n°1 530, janvier 2015

